

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAU**

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 1^{er} avril 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Marie-Josée CLÉMENT donne pouvoir à Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN donne pouvoir à M. Ludovic LAGNEAU

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 22/2025 Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2024 – budget principal

Monsieur le maire précise que le résultat d'exploitation 2024 du budget principal s'élève à 197 453,52 € et propose l'affectation suivante :

- section d'investissement (1068) : 197 000,00 €
- section de fonctionnement (002) : 453,52 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2024 du budget principal comme suit :**
 - **Section d'investissement (1068) : 197 000,00 €**
 - **Section de fonctionnement (002) : 453,52 €**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance ,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 22/04/25

